

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-01	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 31 DU 22 JANVIER 2024

3 questions, numérotées de D2024-01 à D2024-03

DELIBERATION
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-01 à D2024-03	7	7
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
15.01.2024	16h35	Sylvie MALOIZEL	18h00	25.01.2024	25.01.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-01	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°30 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 décembre dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240122-D2024-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024
Publication : 25/01/2024

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-02	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 31 DU 22 JANVIER 2024

3 questions, numérotées de D2024-01 à D2024-03

DELIBERATION

**MISE EN PLACE DE CHEQUES
« ALIMENTATION LOCALE »**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-01 à D2024-03	7	7
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
15.01.2024	16h35	Sylvie MALOIZEL	18h00	25.01.2024	25.01.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-02	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	MISE EN PLACE DE CHEQUES « ALIMENTATION LOCALE »
--------------	---

SM

Dans sa séance du 11 décembre 2023, par délibération D2023-29, le Conseil d'Administration a approuvé la convention avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) relative à la mise en place du projet « Mieux Manger pour tous ».

Pour rappel, l'un des axes du projet consiste à transformer durablement les habitudes alimentaires de familles ou personnes seules en les accompagnant sur un programme de cuisine et de visites de producteurs locaux et en les soutenant financièrement par l'octroi de « chèques légumes ».

L'objet de cette délibération est de poser le cadre réglementaire de l'attribution et de l'utilisation de ces chèques dénommés « chèque alimentation locale ».

Public bénéficiaire : les Flériens en situation de précarité participant aux cycles d'ateliers cuisine / visite de producteurs.

Montant des chèques : Il sera délivré un chèque nominatif de 15 € (ou 3 chèques de 5 €) à chaque participant et à la fin de chaque atelier.

Il est prévu 8 participants par atelier et 22 ateliers par année civile, soit 2 640 € par an pendant 3 ans.

Produits concernés : tous les produits alimentaires (fruits, légumes, produits laitiers, œufs, etc.) chez les producteurs identifiés, à l'exception des produits alcoolisés.

Commerçants / producteurs acceptant ce chèque

Ces chèques « alimentation locale » sont utilisables uniquement auprès de producteurs locaux et commerçants proposant des produits locaux et/ou bio ayant préalablement conventionné avec le CCAS.

A titre d'information, les producteurs suivants sont en cours de conventionnement :

- AIFR du Bocage – Chantier d'insertion Carottes et Compagnie
- Des producteurs présents sur le marché de Flers.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIEN VOULOIR :

- **APPROUVER** la mise en place des « chèques alimentation locale » tel que décrit ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer les conventions avec les producteurs / commerçants de produits locaux
- **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à arrêter la liste des personnes bénéficiaires des chèques alimentations.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240122-D2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024
Publication : 25/01/2024

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-03	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 31 DU 22 JANVIER 2024
3 questions, numérotées de D2024-01 à D2024-03

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-01 à D2024-03	7	7
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
15.01.2024	16h35	Sylvie MALOIZEL	18h00	25.01.2024	25.01.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-03	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

SM

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 1^{er} Décembre 2023 et le 12 Janvier 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	1		1	250.00 €
Aide financière sur facture	2	1	1	100.00 €
Bons alimentaires	6	1	5	230.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich	1		1	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	17		17	Non chiffré
Carte de bus Sésame	161	3	158	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	30	9	21	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité				
FSL Gaz – Secours gaz				
FMIJ				
Microcrédit	1	1		Non chiffré
Remboursement microcrédit	1		1	16.72 €
Secours eau	5	1	4	350.00 €
Secours électricité / gaz	13		13	1 285.85 €
Secours fioul				
Séjour voyage	2	1	1	100.00 €
TOTAL	240	17	223	2 332.57 €

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.01.2024	D2024-03	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 1^{er} Décembre et le 12 Janvier 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, le service a procédé à **2** résiliations, portant le nombre d'abonnés à **98**.

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 1^{er} Décembre et le 12 Janvier 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **13** attributions et **11** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **94** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240122-D2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024
Publication : 25/01/2024